

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL
12 octobre 2010

Le douze octobre deux mil dix, à vingt heures, le Conseil Municipal, de la Commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le sept octobre deux mil dix s'est réuni sous la présidence de **Guy DHORBAIT**, Maire.

Etaient présents : **Guy DHORBAIT, Jean-Jacques DECOBERT, Daniel BEDEL, Jean-Pierre CASTELLANI, Barbara DELAFOSSE, Jean-Michel WETZEL, Jean-Pierre DELOISY, Brigitte VALLEE, Céline BERTHELIN, Jean-Claude BOURGOGNE, Geneviève CAIN, Alain LETOLLE, Sylvie CHAMPENOIS, Serge DONY, Alexandra SENECHAL, Laurence BREE,**

Absents représentés : **Claude GUILBERT** représenté par **Guy DHORBAIT**
Chantal CANALE représentée par **Laurence BREE**
Armanda FALCO ABRAMO représentée par **Jean-Pierre CASTELLANI**
José RUIZ représenté par **Jean-Jacques DECOBERT**

Absent : **Thomas HENDRICKX-LEGUAY.**

Secrétaire de séance : **Jean-Pierre DELOISY**

Le conseil municipal, après lecture, approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2010

LETTRES DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- de lettres de remerciements pour subvention versée :
 - de l'A.S.B. Tennis
 - de l'A.S.B. section football.
- de la lettre de démission de monsieur Thierry HENIQUE, conseiller municipal ;
- du rapport annuel du S.MI.C.T.O.M. de la région de Coulommiers pour l'exercice 2009 ;
- du bilan d'activité 2009 du S.MI.T.O.M. de Monthyon.

MODIFICATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 ASSAINISSEMENT

Le budget supplémentaire 2010 assainissement a été voté avec des centimes. Il convient d'arrondir les sommes.

Le conseil municipal modifie les montants ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement la somme est arrêtée à 303 000€ au lieu de 302 999,07 et en section d'investissement la somme est arrêtée à 615 153€ au lieu de 615 151,98€.

MODIFICATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 PERISCOLAIRE

Le budget supplémentaire 2010 périscolaire a été voté avec des centimes. Il convient d'arrondir les sommes.

Le conseil municipal modifie le montant de la section de fonctionnement et arrête la somme à 100 873€ au lieu de 100 872,56€

MODIFICATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 COMMUNE

Le budget supplémentaire 2010 commune a été voté avec des centimes. Il convient d'arrondir les sommes.

Le conseil municipal modifie le montant de la section de fonctionnement et arrête la somme à 62 465€ au lieu de 62 464,56€.

CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE

Le maire informe le conseil municipal de l'obligation de création de postes pour des emplois saisonniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

La création de 4 postes saisonniers d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 25 octobre 2010 au 2 novembre 2010.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 1^{ère} TRANCHE DU CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE : RUE DU BUISSON

Une mise en concurrence a été lancée pour les travaux de voirie de la rue et de l'impasse du Buisson.

5 entreprises ont répondu.

La commission d'appels d'offres réunie le 12 octobre 2010 a retenu l'entreprise COLAS Ile de France Normandie dont le siège social est 2, rue Jean Mermoz – 78771 – MAGNY-LES-HAMEAUX Cedex

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine l'avis de la commission d'appels d'offres et confie le marché à l'entreprise COLAS
- précise que le montant pour la réalisation de ces travaux est de 245 921€ hors taxes.
- autorise le maire à signer l'acte d'engagement.

TARIFS CLASSE DE NEIGE 2011

Le conseil municipal, comme les années précédentes, à l'unanimité :

- décide le départ d'élèves de l'école primaire de la Mare Garenne en classe de neige à Longchaumois. 48 élèves de CM2 et deux instituteurs partiront. Le séjour se déroulera du 29 janvier au 10 février 2011.
- de régler la totalité des frais de séjour et de demander aux parents une participation proportionnelle au quotient familial suivant le barème ci-après :

Tarif 1	- 1 333€	168,00 €
Tarif 2	de 1 334 à 1 750€	197,00 €
Tarif 3	de 1 751 à 2 250€	227,00 €
Tarif 4	de 2 251 à 2 875€	312,00 €
Tarif 5	de 2 876 à 3 750€	414,00 €
Tarif 6	de 3 751 à 5 000€	495,00 €
Tarif 7	plus de 5 000€	572,00 €
Hors commune		718,25€

- précise que les familles pourront échelonner leur paiement en cinq mensualités à compter de la fin du mois d'octobre.
- autorise le maire à signer la convention avec l'ACVL de Coulommiers.

TARIFS CLASSE VERTE 2011

Comme les années précédentes, le conseil municipal, décide d'organiser une sortie pédagogique en classe verte. Ce séjour se déroulera à LATHUS (Haute Vienne) du 4 au 8 avril 2011.

Deux classes partiront, soit 50 élèves de CE1 et CE2/CM1 accompagnés de leurs instituteurs, monsieur ROUSSEAU et madame VISINET. Le prix pour les familles concernées est fixé à 210 € par enfant ; le paiement est échelonné jusqu'à sept mensualités ; la totalité du séjour devra être réglée avant le départ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le CPA de Lathus.

TARIFS BOISSONS BAL DU MAIRE

Le bal du Maire aura lieu cette année le 30 octobre 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des consommations comme suit :

- 1,50€ pour les sodas, bières et eaux de Perrier
- 1€ pour l'eau plate
- 3€ pour la coupe de champagne
- 17€ pour une bouteille de Champagne

FRAIS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du remboursement des frais de chauffage des logements sis rue de la Grange aux Dîmes à compter du 1^{er} novembre 2010 comme suit :

Adresse du logement	Montant mensuel
13 bis rue de la Grange Aux Dîmes	32,52 €
13 rue de la Grange Aux Dîmes	65,03 €
15 bis rue de la Grange Aux Dîmes	108,39 €
15 rue de la Grange Aux Dîmes	108,39 €

FRAIS DE CHAUFFAGE BATIMENT DE LA POSTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du remboursement des frais de chauffage des locaux de la Poste pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 comme suit :

- La poste, reste dû pour l'année : 1 394,26 €
- Appartement au-dessus de la poste 116,19€ (charges mensuelles frais de chauffage)

COMPTES-RENDUS SYNDICATS

- Syndicat Mixte centre aquatique et du cinéma le 6 octobre 2010 (Guy DHORBAIT)
- S.MI.C.T.O.M. le 12 octobre (Guy DHORBAIT, Daniel BEDEL)
- Syndicat du Grand Morin le 14 septembre 2010 (Daniel BEDEL)
- Syndicat du Grand Morin le 4 octobre 2010 (Daniel BEDEL)

INFORMATIONS DU MAIRE

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de la station d'épuration attribué au groupement Amodiaz/Ruby pour 96 752 euros.

Subventions obtenues :	Agence de l'Eau	21 350
	Conseil Général	12 069
	Conseil Régional	pas de subvention

Avance : Agence de l'Eau 12 200

Actuellement nous attendons le coût d'investissement des réseaux sur Coulommiers pour permettre le transit des effluents de nos administrés pour choisir la solution la plus avantageuse pour notre commune. (2 solutions possibles : construire notre propre station ou rejoindre le SIVU Coulommiers-Mouroux).

- Plan de prévention des risques d'inondation actuellement en enquête publique dans les mairies concernées jusqu'au 23 octobre 2010.

- Une mise à la concertation du projet de création d'un parc d'activités économiques à Mouroux par la Communauté de Communes de la Brie des Templiers du 27 septembre au 26 novembre 2010.

- Une présentation de notre projet du plan local d'urbanisme (règlement et zonage) a été faite le 11 octobre 2010 aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Par Jean-Jacques DECOBERT

- J'avais indiqué lors de notre dernier conseil municipal, l'ouverture du lavoir restauré rue de l'Eglise tous les samedis matins de novembre. Pour des raisons pratiques celui-ci sera ouvert au public les trois premiers samedis de décembre de 10h00 à 12h00.

Par Jean-Pierre CASTELLANI

- J'ai eu connaissance de l'arrivée et l'implantation d'une nouvelle association « OXYGEN » dans les anciens locaux de l'A.B.C.D. Cette association intervient au Téléthon de Boissy, soit pour son spectacle « step et cardio ». La danse est venue s'ajouter aux activités de cette association.

En ma qualité d'élue chargée des associations interpellé par des Buccéens, je tiens à affirmer, pour clarifier cette situation, qu'en aucun cas la municipalité et moi-même avons été sollicités pour quoi que ce soit quant à cette association. Cette dernière, à statut privé, est installée dans notre commune de son propre chef, de surcroît, je l'ai su, une campagne de pub a eu lieu notamment devant l'école primaire pour tenter d'acquiescer des adhérentes pour une inscription annuelle au coût très onéreux.

Je rappelle, au titre de mes fonctions, que des associations buccéennes proposent déjà, et avec qualité, cette activité qui est la danse. Pour information : enseigner la danse contre rétribution nécessite d'être titulaire du diplôme de danse délivré par l'Etat.

Par Céline BERTHELIN

- Est-il prévu de reboucher les trous dans les différentes rues de Boissy, notamment rue St Laurent, rue des Brosses (après croisement rue Haute) ?

Réponse de Guy DHORBAIT : l'enrobé est arrivé la semaine dernière, le bouchage des trous sera réalisé prochainement.

- Concernant la classe verte, pourquoi tous les CE1 ne sont pas concernés (ou tous les CE2) ?

Réponse de Jean-Pierre CASTELLANI : les classes de découverte ne sont possibles que par le volontariat des enseignants.

Par Laurence BREE

- rue des Tilleuls : le béton qui avait été coulé dans le fossé lors de la construction d'un pavillon a-t-il été retiré ?

Réponse de Guy DHORBAIT : Daniel BEDEL et Guy DHORBAIT se sont renseignés auprès du S.I.A.E.P. Il s'avère que la canalisation des eaux passe entre cette bordure de béton et la route. Malgré tout, le propriétaire s'est engagé à l'enlever en cas de nécessité.

- chemin des Marnières : des gravas ont été déposés en lisière du petit bois par une entreprise qui construit actuellement sur l'avenue Charles de Gaulle.

Réponse de Guy DHORBAIT : notre police municipale se rendra sur place et prendra contact avec le propriétaire.

Par Geneviève CAIN

- Peut-on, lors de la location de la salle des fêtes, inclure l'obligation de mettre tous les déchets dans les moloks respectifs car il est inadmissible de laisser cet endroit avec les déchets au pied et laisser les employés municipaux nettoyer ?

Réponse de Guy DHORBAIT : oui, on peut inclure dans le règlement cette obligation.

Par Brigitte VALLEE

- Peut-on couper (faucher) les mauvaises herbes (orties) rue St Laurent à partir du n° 28 sur une distance de 200 m environ, en direction des Brosses ?

Réponse de Daniel BEDEL : l'entreprise doit effectuer le 3^{ème} passage d'ici la fin du mois.

Par Daniel BEDEL

- Des personnes âgées sont toujours en attente de la remise en état du banc situé à l'angle de la rue de la Mare Garenne et de la rue de la Vacherie.

Réponse de Guy DHORBAIT : les barres de banc sont maintenant arrivées aux services techniques, il reste à les lazurer et à les poser.

La séance levée à 21 heures
Boissy-le-Châtel, le 18 octobre 2010

Le Maire,

Guy DHORBAIT

Nom	Signature	Nom	Signature
J-J DECOBERT		J.-CI BOURGOGNE	
D. BEDEL		Geneviève CAIN	
J-P. CASTELLANI		A. FALCO ABRAMO	
Barbara DELAFOSSE		Alain LETOLLE	
C. GUILBERT		Sylvie CHAMPENOIS	
Jean-Michel WETZEL		Serge DONY	
Chantal CANALE		Alexandra SENECHAL	
Jean-Pierre DELOISY		Laurence BREE	
Brigitte VALLEE		José RUIZ	
Céline BERTHELIN		Thomas HENDRICKX	